

## Conseil de sécurité

Distr. GENERALE

UN LIBRARY

S/15973 9 septembre 1983 FRANCAIS

SEP 12 1983

ORIGINAL : ESPAGNOL

LETTRE DATEE DU 9 SEPTEMBRE 1983, ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DU NICARAGUA AUPRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

J'ai l'honneur de vous transmettre le texte de la lettre datée du septembre 1983, adressée à M. Arnulfo Pineda Lopez, vice-ministre des relations xtérieures du Honduras, par Mme Nora Astorga, vice-ministre des relations xtérieures de la République du Nicaragua.

"Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les faits suivants :

Aujourd'hui 8 septembre, vers 11 heures, un navire de guerre de la Marine sandiniste, qui patrouillait, comme d'habitude, au nord de Puerto Cabezas, a surpris un bateau de pêche hondurien qui manoeuvrait illégalement dans nos eaux territoriales. A la vue du navire de guerre nicaraguayen, le bateau de pêche pirate hondurien s'est éloigné en toute hâte et a été poursuivi par l'unité de la Marine de guerre sandiniste. Un autre bateau nicaraguayen s'est approché pour aider à arraisonner le bateau de pêche hondurien. Il convient de signaler que des bateaux de pêche pirates battant pavillon hondurien pénètrent continuellement dans ce secteur, ce qui affecte gravement la protection de certaines espèces marines très importantes tant pour l'économie nationale que pour celle des habitants de notre côte atlantique.

A la hauteur de la lagune de Bismona, à quelque 50 km au sud-est de Cabo Gracias a Dios, trois garde-côtes honduriens qui avaient pénétré illégalement dans les eaux territoriales nicaraguayennes sont apparus et, sans aucune raison, ont attaqué par ruse les deux unités armées de notre Marine de guerre, lesquelles ont répondu à l'attaque en exerçant leur droit de légitime défense et en accomplissant leur devoir, qui est de sauvegarder l'intégrité du territoire national.

A 12 h 11, un nombre indéterminé d'avions militaires honduriens ont pénétré dans l'espace aérien nicaraguayen pour aider les garde-côtes qui avaient exécuté des manoeuvres menaçantes contre les deux unités nicaraguayennes. Cette situation a duré jusqu'à 13 h 18; au cours des opérations, l'opérateur radio d'un des navires nicaraguayens a été blessé.

S/15973 Français Page 2

Tout en adressant au Gouvernement hondurien ses protestations officielles les plus énergiques contre cette attaque injustifiée qui constitue une violation du territoire national, le Gouvernement nicaraguayen exige le retrait immédiat des avions militaires et des garde-côtes honduriens des eaux territoriales et de l'espace aérien souverain du Nicaragua, et déclare le Gouvernement hondurien entièrement responsable des graves incidents qui ont été exposés.

Le Vice-Ministre des relations extérieures,

(Signé) Nora ASTORGA"

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document officiel du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent du Nicaragua auprès de l'Organisation des Nations Unies,

(Signé) Javier CHAMORRO MORA